



## UN ATOUT POUR VOTRE COMPOST : L'AÉRATEUR DE COMPOST !

Cet outil maniable et simple d'utilisation va devenir votre allié pour le bien-être de votre compost. Casser les mottes, brasser, mélanger la matière organique : en oxygénant les différentes couches de compost, l'aérateur de compost améliore le processus de compostage. Vous obtiendrez un compost de très bonne qualité, friable et rapidement assimilable par les plantes.

Prix de vente : 15 €.



Pour vous le procurer,  
vous pouvez contacter  
le service Gestion  
des déchets de la  
communauté de  
communes :  
03 81 57 16 70  
ou 03 81 63 84 63  
[service.dechets@ccloulison.fr](mailto:service.dechets@ccloulison.fr)



Ce numéro de *Vivre entre Loue et Lison* sera le dernier du mandat 2014-2020, un mandat électoral particulier pour l'ensemble des élus des 74 communes que compte aujourd'hui la Communauté de Communes Loue Lison. Débuté à 3 EPCI et 2 communes, nous voici désormais tous rassemblés depuis la création de la CCLL le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Depuis ce bouleversement dans le paysage intercommunal, le chemin parcouru a été animé : harmonisation des compétences, des tarifs, des services, de la fiscalité... L'ensemble des projets d'investissements initiés par chaque ex com com a pu être mené à bien, c'était un engagement pris par l'ensemble des élus : réhabilitation du gymnase de Quingey, nouvelle voie de circulation et MARPA d'Ornans, poursuite de l'aménagement espace Beauquier à Nans sous saint Anne. Toujours en application de la loi NOTRé, les élus de la collectivité ont fait un choix fort : doter la CCLL d'une politique ambitieuse en matière de développement économique : mise en place d'une Fiscalité Professionnelle Unique, création de dispositifs d'accompagnement des entreprises (projets immobiliers et investissements matériels), commercialisation des zones d'activités existantes (Combe Parnette, La Louière) et engagement des transferts de nouvelles zones (Amancey, Épeugney et Fertans)...

À l'occasion de ce cinquième numéro, vous pourrez découvrir le lancement d'une démarche primordiale pour l'aménagement et le développement du territoire de demain, le SCoT, un zoom sur la voirie, outil indispensable à la mobilité de chacun, les animations mises en place grâce aux Maisons de Services Au Public... Aujourd'hui, EPCI le plus important du département par sa taille et le nombre de communes membres, notre communauté de communes a trouvé sa place dans le paysage institutionnel. Elle s'inscrit pleinement dans les politiques départementales, régionales et nationales, comme en témoigne sa récente labellisation dans Territoire d'Industrie.

D'autres défis seront à relever dans les prochains mois et les prochaines années. Dans quelques semaines, une page se tournera comme lors de chaque renouvellement de mandat. Les conseillers communautaires également conseillers municipaux, peuvent être fiers du travail mené durant ces six années.

Celles et ceux qui écriront le futur chapitre de ce si beau territoire auront à cœur, j'en suis convaincu, de partager cette passion du territoire avec un développement harmonisé, solidaire et avec le souci constant du bien-être des femmes, des hommes et des enfants qui y vivent.

*Je vous souhaite à toutes et à tous  
une très bonne année 2020.*

*Jean-Claude GRENIER, Maire de L'Hôpital-du-Grosbois,  
Président de la Communauté de Communes Loue Lison*

## INFORMATIONS PRATIQUES

03 81 57 16 33  
[contact@ccloulison.fr](mailto:contact@ccloulison.fr)

Les comptes-rendus des conseils communautaires et les délibérations sont disponibles sur le site internet [www.ccloulison.fr](http://www.ccloulison.fr) (onglet CCLL)

Pôle d'Ornans (siège)

7 rue Édouard Bastide, 25290 ORNANS

Pôle d'Amancey

13 rue du Four, 25330 AMANCEY

Pôle de Quingey

12 rue Calixte II, 25440 QUINGEY

# Le SCoT Loue Lison est engagé

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), c'est l'occasion de réfléchir au devenir du territoire pour les 20 ans à venir en répondant à trois questions : où, quoi et comment ? Document élaboré et approuvé par les élus, il sollicitera aussi les acteurs locaux, la population et les partenaires.

## LES ÉTAPES DU SCoT LOUE LISON

Le SCoT a été lancé en 2017 avec la définition de son périmètre. Cet été, la CCLL est entrée dans la première phase de l'élaboration du schéma à proprement parler par le diagnostic pour avoir une connaissance fine du territoire et identifier les principaux défis auxquels il faut répondre. Puis s'ensuivra le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document qui permet de traduire la stratégie politique pour le territoire. La dernière étape est l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) traduisant la stratégie politique en mesures. L'élaboration du SCoT devrait se concrétiser en 2022.

Ce dossier du SCoT est vaste, chacun l'aura compris. Il engage le territoire sur plusieurs années et ne fait que commencer.

<b>Mai et nov. 2017</b> Définition et arrêt du périmètre	<b>Déc. 2017 Nov. 2018</b> Choix de la méthode et définition du marché : assistance de l'AUDAB	<b>Nov. 2018</b> Définition des objectifs  <b>Mai 2019</b> Choix des bureaux d'études	<b>2019-2020</b> Phase 1 : rapport de présentation (diagnostic et enjeux)	<b>2020-2021</b> Phase 2 : PADD (stratégie politique)	<b>2021</b> Phase 3 : DOO (orientations et mesures)	<b>2022</b> Finalisation (arrêt du projet, enquête publique et approbation)
---	---	---	--	--	--	--

## QUELQUES QUESTIONS AUXQUELLES LE SCoT DEVRA RÉPONDRE

Quels services et équipements maintenir / développer dans les pôles ruraux ?

Combien de logements ? Dans quels secteurs les accueillir ? Quelle offre de logements ?

Où encourager le développement économique ? Pour quels types d'activités ? Comment ?

Comment prendre en compte les espaces naturels remarquables ?

Combien d'habitants le territoire peut-il accueillir en fonction de la ressource en eau disponible ?

## EN NOVEMBRE 2018, LES ÉLUS DE LA CCLL ONT POSÉ LES GRANDS OBJECTIFS ATTENDUS POUR LE SCoT :

- Favoriser un développement équilibré et cohérent du territoire par un accès équitable aux services et une mise en lien pertinente des politiques d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et touristique, de politiques sociales, d'environnement, de conservation et restauration du patrimoine.
- Conforter les centres bourgs et les bourgs dans leurs fonctions d'habitat, d'activités et de services tout en soutenant une démarche d'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des continuités écologiques reconnues d'intérêt européen (Natura 2000).
- Choisir un cadre de vie satisfaisant pour tous par la préservation de la qualité de l'eau (Loue, Lison et affluents) et de sa ressource, de l'air, des sols et de la biodiversité, mais également par la prévention des risques naturels et des pollutions. Les travaux déjà menés devront être pris en compte tout au long de l'élaboration du SCoT.

Pour suivre l'avancée du SCoT : [www.ccllouelison.fr](http://www.ccllouelison.fr) - onglet « Aménager ».

## JUSQU'À OÙ VA L'UNIVERS DU SCoT ?

Trois questions à Sarah Favre, Vice-Présidente en charge du dossier



### 1 Le SCoT vise-t-il seulement à traduire les orientations nationales et régionales dans l'aménagement du territoire Loue Lison ?

Oui, nous allons bien sûr prendre en compte tous les éléments de cadrage donnés par la loi et les différents documents qui s'appliquent mais en les mettant en regard du projet politique des élus de la CCLL. Le résultat devra être une vision sur les 20 prochaines années de ce que nous entendons par « développement du territoire ».

### 2 Qu'entendez-vous par « développement du territoire » justement ?

La loi a délimité les thématiques qui entrent en ligne de compte dans le SCoT. Il y a notamment la démographie, l'habitat, l'économie, l'environnement naturel, les paysages, la mobilité, la consommation foncière et l'adaptation au changement climatique. La clé de la réussite d'un SCoT, c'est d'identifier les bons équilibres : entre bourgs et villages, entre développement de l'urbanisation et protection de notre cadre de vie...

À ce titre, nous allons nous appuyer sur plusieurs travaux tels qu'une étude sur le foncier menée par l'Université de Franche-Comté, l'ensemble des réflexions du Plan Climat ou encore le travail conséquent sur la Trame Verte et Bleue initié par le Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue. Ils nous aideront à avoir une meilleure connaissance de notre territoire pour ensuite arrêter les meilleurs choix.

### 3 Peut-on tout mettre dans un SCoT ?

La réponse est clairement non. Même si nous pouvons aller plus ou moins finement sur certaines questions, nous n'irons jamais à l'échelle d'une parcelle : ce sont aujourd'hui les conseils municipaux qui gardent la compétence. Nous n'irons pas non plus dans le cadrage des pratiques : usage des terres agricoles, gestion des forêts ou des espaces Natura 2000... Chaque acteur identifié mettra en œuvre ses programmes d'actions comme par exemple l'entretien des espaces naturels remarquables.

# Voirie : un intérêt partagé par tous

La voirie est une compétence exercée par la CCLL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Sous cet intitulé générique, l'intervention de la communauté de communes est clairement définie. Et se concrétise, chaque année, par un programme de travaux.



Daniel Pernin, Vice-Président en charge de la voirie

## UN CADRE PRÉCIS : L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

La responsabilité de l'état des routes est, en grande partie, répartie entre l'État, les Départements et les communes. C'est un choix des communes de transférer cette compétence à leur communauté de communes. L'intérêt pour les communes revêt des aspects techniques car les travaux ainsi réalisés bénéficient de l'accompagnement d'agents intercommunaux. Dans les échanges avec les entreprises, l'éclairage d'experts est toujours utile. Mais, les aspects financiers ont également été importants au moment de prendre cette décision. Les marchés, de fait plus conséquents, signés par la CCLL avec les entreprises profitent de tarifs plus attractifs.

Les travaux de voirie sont des chantiers où communes et communauté de communes restent étroitement liées car seule la bande de roulement relève de la CCLL. Les communes gardent à leur charge les autres frais (accotements, marquages...).

Pour des raisons d'équilibre financier, certaines communes ont décidé de ne transférer qu'une partie de leur voirie répondant aux critères de l'intérêt communautaire (cf. encadré). Car, financièrement, chacune participe aux travaux réalisés par le biais des Attributions de Compensation (AC) dues d'une collectivité à une autre pour toutes compétences transférées, AC proportionnelles à la surface de voirie communale dite d'intérêt communautaire. Selon leur montant, les travaux sont exécutés sous maîtrise d'ouvrage de la CCLL ou sous maîtrise d'ouvrage des communes ; la CCLL remboursant alors le montant de sa part à la commune.

## L'ATLAS, UN OUTIL AU SERVICE D'UNE POLITIQUE

Cette volonté politique, qui entend rénover l'ensemble de la voirie reconnue d'intérêt communautaire en 20 ans, s'appuie sur un outil de diagnostic partagé et fiable : un atlas, validé par une commission d'élus, qui répertorie et classe par couleur les 375 km de voirie concernée en fonction de l'état des chaussées (rouge = très fortement dégradée, orange = très dégradée, jaune = en cours de dégradation, vert clair = des défauts à corriger, vert foncé = très bon état).

### La CCLL intervient de deux manières :

- **Au titre de l'entretien** : Le territoire a été découpé en 14 lots confiés, conformément au code des marchés publics, à cinq entreprises : TP Mourot, Vermod, TP Clerc, Bonnefoy, SN Saulnier. Celles-ci interviennent au printemps pour remédier aux effets néfastes de l'hiver après visite du technicien de la CCLL et d'un élu de la commune concernée.
- **Au titre de l'investissement** : Sur la base de l'atlas, les travaux d'investissement sont proposés par la commission de la CCLL et validés par le conseil communautaire. Ils doivent tous faire l'objet d'une subvention de l'État.

Mais, il peut également être décidé d'accompagner des travaux réalisés par les communes (trottoirs, caniveaux, ...) ou de répondre à des demandes particulières, comme le passage du Tour de France cette année.

## L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Peuvent être reconnues d'intérêt communautaire, les voies ouvertes à la circulation automobile :

- en agglomération, toutes voies communales et chemins ruraux recouverts d'un enduit,
- hors agglomération, les voies communales et chemins ruraux recouverts d'un enduit reliant les communes entre elles ou une route départementale, desservant une habitation ou une activité économique.

Sont reconnues d'intérêt communautaire les voies répondant à ces critères et figurant sur la liste établie par chaque commune. Sur ces voies, la CCLL réalise les travaux portant sur la chaussée, à savoir la « surface aménagée de la route où circulent les véhicules » : revêtement, structure, élargissement si besoin, mise à niveau d'ouvrages, en se limitant à l'usage de matériaux de base.

## LES RÉALISATIONS 2019

Pour l'entretien de la voirie, 216 000 € ont été inscrits au budget 2019.

Plus de 1 350 000 € auront également été investis dans des travaux de voirie : route de Foucherans à Bonnevaux, chemin d'Ully à Ornans, rues de la Vigne et du Four à Nans-Sous-Ste-Anne, route de Flagey à Chassagne-St-Denis, route reliant Flagey à Bolandoz, rue de la Poste à Tarcenay, rue de la Combe Tollin à Chenecey-Buillon, rues St Joseph et Marcon à Reugney, rue du Lavoisier à Cussey-sur-Lison, route de Chay à Rennes-sur-Loue, rue Haute à Chantrans, diverses rues de la commune associée d'Éternoz, rues de Simolière et de l'Église à Lizine, rue des Vergers à Silley, rue du Puits à Lavans-Quingey, rue de la Barèche à Durnes, rues du Four et du Traineau à Amancey, chemin des Alouettes à Lavans-Quingey, rue du Pont à Rennes-sur-Loue, chemins de Bellevue et Quenemaille à Longeville, rue Derrière la ville à Amathay-Vésigneux.



APRÈS  
Rue de la Combe Tollin, Chenecey-Buillon



# En bref...

## À AMANCEY, DES ACTIVITÉS POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RETRAITÉS

Du 17 octobre au 12 décembre, à la MSAP à Amancey, un groupe de huit personnes a participé à un atelier *Vitalité*, grâce à un partenariat avec la Mutualité Française. Pendant six séances de 2h30, accompagnées d'une professionnelle, elles ont partagé leurs expériences pour « prendre soin de soi et améliorer sa qualité de vie ». Au programme, tous les bons plans pour bien connaître les alliés du bien-vivre et avoir les bons réflexes pour préserver son capital santé.

**D'autres ateliers se dérouleront en 2020, toujours à Amancey, sur l'une des thématiques suivantes :** la nutrition, l'équilibre, la forme au quotidien, la mémoire, le sommeil ou le tonus. Ces séances collectives sont adaptées aux besoins des participants qui doivent tous avoir plus de 60 ans et une seule envie : vouloir bien vivre leur retraite !

**Renseignements auprès de la Maison de Services Au Public à Amancey : 03 81 86 79 80 - contact@msap-amancey.fr**



## UN NOUVEAU CONTRAT POUR LA SANTÉ

Trois axes stratégiques structurent le nouveau Contrat Local de Santé Loue Lison :

- . la prévention et les parcours de santé,
- . les soins de proximité,
- . les liens entre santé et environnement.

Chacun de ces axes se décline en actions, 11 au total, telles que le développement d'actions en direction des jeunes, le renforcement des dépistages des cancers, l'encouragement à une meilleure alimentation et à la pratique d'une activité physique, la promotion du territoire pour l'installation médicale, l'amélioration des parcours de soin des personnes âgées ou handicapées, la lutte contre l'ambrosie et les maladies vectorielles (comme la maladie de Lyme).

**La CCLL, bien que non compétente en matière de santé, a décidé de s'investir dans cette thématique dans un souci de maillage du territoire en service à ses habitants.** Le Contrat Local de Santé présente l'intérêt de renforcer les liens entre la communauté de communes, l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture du Doubs, le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, le Conseil départemental du Doubs, la CPAM du Doubs, la MSA Bourgogne Franche-Comté et l'Éducation nationale du Doubs, tous signataires de ce contrat ; signature qui s'est concrétisée mercredi 11 décembre au centre hospitalier Saint Louis à Ornans.



Issu d'un diagnostic partagé, le CLS engage chacun, pour les années 2020-2024, dans des actions qui devront concourir à réduire les inégalités d'accès aux soins et à promouvoir la santé sur le territoire. Des moyens humains devraient être mobilisés avec le recrutement, en 2020, d'une personne dédiée à la coordination et à la mise en œuvre de ce contrat.

## COURSES D'ORIENTATION EN MILIEU SCOLAIRE

Une carte spéciale, une boussole et c'est parti pour une discipline sportive de plein air : la course d'orientation. C'est ce que découvrent les élèves lors des animations réalisées par Lionel Robert, éducateur sportif à la CCLL.

**Différentes activités sont proposées, adaptées à l'âge des enfants :** les plus jeunes apprennent à orienter leur carte en positionnant eux-mêmes les balises alors que les plus grands s'initient aux symboles qui les aident à se repérer avec une carte plus complexe.

Depuis septembre, le programme d'intervention dans les écoles du territoire s'est peu à peu étoffé. Les premiers élèves à en bénéficier ont été ceux de Myon, Chay, Liesle et Fourg. Ont suivi les écoles d'Ornans, Rurey et Charnay. Puis viendra le tour, en 2020, des écoles de Montgesoye, Montrond-le-Château, Epeugney, Déservillers, Chantrans, Quingey, Durnes, L'Hôpital-du-Grosbois, Arc-et-Senans et Amancey. Preuve de l'intérêt des enseignants pour cette nouvelle animation proposée par la communauté de communes.



Pour retrouver toutes les informations sur la Communauté de Communes Loue Lison :

 [www.cclouelison.fr](http://www.cclouelison.fr)  Communauté de Communes Loue Lison

**Mentions légales :**  
Éditeur : Communauté de Communes Loue Lison, 7 rue Edouard Bastide – 25290 Ornans  
Responsable publication : M. Jean-Claude Grenier et commission communication  
Création graphique : emisir.com / Impression : L'imprimeur Simon  
Photos : Page 1 : Guy Decreuse - Pages 2-3-4 : CCLL  
Publié à 13 000 exemplaires gratuits